

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 9 juillet 2024, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **15 juillet 2024** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 48

Nombre de conseillers absents à la séance : 8

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 12

Nombre de conseillers suppléés : 3

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Michel BAISSAC, Marie-Britte CROZAT, Yvette BASTID, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMMET, Vanessa BONNEFOY, Nadine BRUEL, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Jean-Luc DONEYS, Vincent NIGOU, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Evelyne LADRAS, Dominique LAVIGNE, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Elie MALBOS, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Magali MAUREL (représentée par Valérie RUEDA), Stéphane FRECHOU (représenté par Pierre MATHONIER), Nathalie GARDES (représentée par Guy SENAUD), Charly DELAMAIDE (représenté par Claudine FLEY), Ginette APCHIN (représentée par Jean-Pierre PICARD), Elisa BASTIDE (représentée par Philippe MARIOU), Elise BRUGIERE (représentée par Christian FRICOT), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Mireille LABORIE (représentée par Bernard BERTHELIER), David LOPEZ (représenté par Julien VIDALINC), Philippe SENAUD (représenté par Sébastien PRAT), Frédéric SERAGER (représenté par Christophe PESTRINAUX)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Jamal BELAIDI, Géraud DELPUECH, Sylvie LACHAIZE, Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC, Chloé MOLES, Jean-Paul NICOLAS

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2024_069 : FINANCES / PÔLE IMMOBILIER D'ENTREPRISES D'AURILLAC - AVENANT N° 12 À LA CONVENTION DE CONCESSION CONSENTIE PAR LA CABA À LA SEM SEBA15 Rapporteur : Madame Isabelle LANTUEJOUL

Par délibération en date du 23 octobre 1996, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac a décidé de confier, dans le cadre d'une convention de concession à la Société d'Économie Mixte SEBA 15, l'étude et la réalisation d'un village d'entreprises, au sein du Parc d'Activités de Tronquières à Aurillac.

L'ensemble a été réalisé en 6 tranches, dont la dernière a été livrée en février 2018. Avec un taux d'occupation constant et supérieur à 90 %, il est proposé que le concessionnaire SEBA 15 puisse étudier la faisabilité technico-économique d'une nouvelle tranche (la septième) et du déploiement d'un projet photovoltaïque sur le village d'entreprises.

De plus, compte tenu de la charge exceptionnelle des annuités d'emprunt sur la période 2024-2028 (report de 450 k€ en 2015 de capital de l'emprunt principal sur la période 2024-2028), il est proposé la mise en place d'avances de trésorerie rémunérées entre le concédant (CABA) et la SEBA 15 afin de couvrir le déficit de trésorerie sur cette période de remboursement d'annuité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

N'ayant pas pris part au vote :

Monsieur MATHONIER, Madame GINEZ, Madame LANTUEJOUL, Monsieur COUDON,
Monsieur BERTHELIER, Monsieur PESTRINAUX

- d'approuver les termes de l'avenant n°12 à la convention de concession, dont le projet est joint en annexe ;

- d'autoriser Monsieur le Premier Vice-Président à signer ledit avenant ainsi que tout document s'y rapportant.

Messieurs MATHONIER, PESTRINAUX, BERTHELIER, COUDON et Mesdames LANTUEJOUL et GINEZ, représentant(e)s de collectivités au sein du Conseil d'Administration de la SEBA 15, sont considérés comme étant intéressés à l'affaire et ne peuvent, de ce fait, pas prendre part au vote de la présente délibération.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.